

BAREME D'HONORAIRES DE TRANSACTIONS

Pour les clients agissant en qualité de professionnel, les taux d'honoraires sont fixés avec les agents en fonction d'une libre négociation et des usages locaux.

Le présent barème est uniquement applicable pour la prise de mandat auprès des clients particuliers ayant la qualité de consommateur au sens de l'article 2-1 de la directive n°2011/83/UE et de la loi Hamon n°2014-344 du 17 mars 2014

MANDAT DE VENTE IMMOBILIERE

IMMOBILIER NEUF	
Honoraires de 4 % TTC à la charge du vendeur	
APPARTEMENTS - MAISONS - TERRAINS - GARAGES - PARKINGS	
≤ 200 000 € TTC	9%
200 001 € à 500 000 € TTC	5%
500 001 € à 2 Millions € TTC	4%
2 000 001 € à 5 Millions € TTC	3%
> 5 Millions € TTC	2 %

MANDAT DE RECHERCHE - DE NEGOCIATION D'ACHAT

Honoraires de 5% TTC à la charge de l'acquéreur
--

LOCATION

BAUX D'HABITATION, VIDE OU MEUBLÉ

Prestation	Redevable	Assiette	Honoraires T.T.C.
Recherche de locataire, visites, constitution du dossier, rédaction d'actes	Propriétaire	Loyer annuel net hors charges	5% dans la limite de 8 € TTC /m ²
Visites, constitution du dossier, rédaction d'actes	Locataire	Loyer annuel net hors charges	5% dans la limite de 8 € TTC /m ²

PARKING OU GARAGE

Parking	Propriétaire	Forfait	85 € TTC
	Locataire		85 € TTC

LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL

PRESTATION	POURCENTAGE DE COMMISSION HT*
Location pure	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 15 % du loyer annuel HC HT à la charge du Bailleur ▪ 15 % du loyer annuel HC HT à la charge du Preneur
Location avec Pas de porte/Droit d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 % de la période triennale HC HT + 10 % du pas de porte/droit d'entrée à la charge du Preneur

AUTRES

Renouvellement de bail d'habitation	48€ TTC
Avenant au bail	102 € TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

OWR PARTNER ®

Capital 3 000 €uros
10 Rue de Penthièvre 75008 Paris France
SIRET 888 084 605 00011
888 084 605 RCS Paris
TVA FR 29888084605
Tel : 07 49 08 63 43 / 01 87 20 30 60

@ : info@owrpartner.com
<https://owrpartner.com>

Transactions sur Immeubles e fonds de commerce
(Sans manieiment de fonds de tiers)
N° CPI75012020000045680 CCI de Paris Île-de-France
Garantie financière de 110 000 € auprès de
SOCAF - 26 Avenue de Suffren 75015 PARIS 15
RCP - MMA IARD Assurances / MMA IARD
14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9

BAREME D'HONORAIRES DE TRANSACTIONS

Les honoraires sont à la charge en partie ou en totalité du vendeur et/ou de l'acquéreur (et/ou du cédant et/ou du cessionnaire) et sera payable le jour de l'acte authentique de vente ou de la conclusion effective de la cession.

Honoraires de transaction

PRIX DE VENTE NET (Non cumulatifs entre eux)	TAUX (Non cumulatifs entre eux)	Avec un minimum de
≤ 300 000 €	8,00 %	20 000 €
300 001 € à 500 000 €	7,00 %	24 000 €
500 001 € à 800 000 €	6,00 %	33 000 €
800 001 € à 2 000 000 €	5,00 %	43 000 €
2 000 001 € et plus	4,00 %	56 000 €

Bail Commercial et négociation de bail

	TAUX	Avec un minimum de
Baill commercial et professionnel	30 % du loyer annuel TTC	5 000 € TTC
Cession de droit au bail	30 % du loyer annuel TTC	5 000 € TTC

ACQUISITION

CESSION

FUSION

OWR PARTNER ®

Capital 3 000 Euros
10 Rue de Penthièvre 75008 Paris France
SIRET 888 084 605 00011
888 084 605 RCS Paris
TVA FR 29888084605
Tel : 07 49 08 63 43 / 01 87 20 30 60

@ : info@owrpartner.com

<https://owrpartner.com>

Transactions sur Immeubles e fonds de commerce
(Sans maniement de fonds de tiers)
N° CPI75012020000045680 CCI de Paris Île-de-France
Garantie financière de 110 000 € auprès de
SOCAF - 26 Avenue de Suffren 75015 PARIS 15
RCP - MMA IARD Assurances / MMA IARD
14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9

Honoraires de diligences préalables

(art.6.1 loi N°70-9 du 2/01/70 et art 78.1 décret N° 72-678 du 20/07/72)

Préalablement et indépendamment de la conclusion effective d'une transaction, le mandat pourra prévoir en faveur du mandataire et à la charge du mandant des honoraires pour des missions spécifiques (définies et tarifées par le mandat) distinctes de la commercialisation et/ou de la mission d'entremise

Remboursement des frais exposés

(art.6.1 loi N°70-9 du 2/01/70 et art 78.1 décret N° 72-678 du 20/07/72)

Indépendamment des honoraires de transaction, le mandat pourra prévoir le remboursement par le mandant de certains frais exposés par le mandataire en vue de l'exécution de ses missions (publicités, panneaux, mailings, brochures, frais de déplacement, etc ...). Ce remboursement interviendra sur justificatif suivant les modalités prescrites par le mandat.

OWR PARTNER ®

Capital 3 000 Euros

10 Rue de Penthièvre 75008 Paris France

SIRET 888 084 605 00011

888 084 605 RCS Paris

TVA FR 29888084605

Tel : 07 49 08 63 43 / 01 87 20 30 60

@ : info@owrpartner.com

<https://owrpartner.com>

Transactions sur Immeubles e fonds de commerce

(Sans manieiment de fonds de tiers)

N° CPI75012020000045680 CCI de Paris Île-de-France

Garantie financière de 110 000 € auprès de

SOCAF - 26 Avenue de Suffren 75015 PARIS 15

RCP - MMA IARD Assurances / MMA IARD

14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9